

# AVENANT N° 1 À LA CONVENTION

Signée le 25/03/2016

Entre

L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Et

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES EN CHARGE DE LA GESTION DU LYCÉE  
FRANÇAIS JOSUÉ-HOFFET

Vu les statuts de l'organisme gestionnaire,

-----

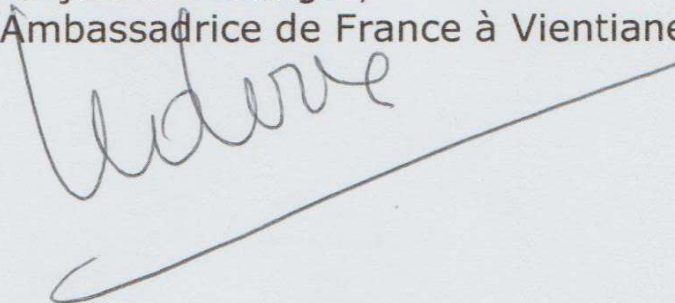
*il est arrêté et convenu ce qui suit :*

## Article unique

Suite à l'Assemblée Générale de l'organisme gestionnaire du 20 juin 2016 ayant procédé aux modifications statutaires, conformément à la réglementation en vigueur, en vue du changement d'appellation de l'établissement (nouveaux statuts joints en annexe au présent avenant), l'organisme gestionnaire désigné à l'article 1 de la convention signée le 25 mars 2016, auparavant chargé de la gestion du lycée français Josué Hoffet est désormais responsable de la gestion du lycée français international de Vientiane Josué-Hoffet.

Fait à Vientiane en deux exemplaires, le 27 juin 2017

Pour l'Agence pour l'Enseignement  
Français à l'Étranger,  
L'Ambassadrice de France à Vientiane



Pour l'organisme gestionnaire,  
La Présidente



C. Perron